



S/c de Madame HERNU,
Proviseure du Lycée A. ANGELLIER de Dunkerque

Aux familles des élèves des classes de
Terminale.

Les enseignants d'EPS

Le 1 septembre 2020

Objet : Organisation des épreuves d'EPS au Baccalauréat

Conformément aux instructions officielles, les enseignants d'Éducation Physique et Sportive ont pour mission d'organiser les épreuves d'EPS au baccalauréat, au sein de leur établissement.

◊ Principes d'évaluation des Attendus de Fin de Lycée :

- **L'AFL 1 s'évalue le jour du contrôle en cours de formation (CCF)** et concerne la motricité, la prestation, la performance de l'élève. Évaluation sous forme d'épreuve menée par deux enseignants.
- **L'AFL 2 et l'AFL 3 s'évaluent au fil de la séquence d'enseignement** et éventuellement le jour de l'épreuve, en référence aux repères nationaux.

- L'évaluation de l'AFL 2 concerne l'aspect méthodologique. Il s'appuie sur l'engagement de l'élève au sein d'un projet et peut notamment être apprécié par la tenue d'un carnet d'entraînement ou d'un recueil de données.

- L'évaluation de l'AFL 3 concerne l'apprentissage des rôles sociaux. Cet AFL est en lien avec la capacité des élèves à organiser eux-mêmes une séance de travail qui investit les rôles de juge, d'arbitre, de coach/observateur, ou encore de spectateur...

◊ Barème et notation :

- **L'AFL 1 est noté sur 12 points.**
- **Les AFL 2 et 3 sont notés sur 8 points.** La répartition des 8 points est au choix des élèves (avec un minimum de 2 points pour chacun des AFL). Trois choix sont possibles :
 - AFL2 = 4pts / AFL3 = 4pts;
 - AFL2 = 6pts / AFL3 = 2pts;
 - AFL2 = 2pts / AFL3 = 6pts.

◊ Les périodes retenues pour les CCF de l'année scolaire 2020/2021 sont :

- 1^{ère} épreuve du **16 au 20 novembre 2020**
- 2^{ème} épreuve du **1 février au 5 février 2021**
- 3^{ème} épreuve du **19 au 23 avril 2021**
- Épreuves de rattrapage : **10, 11 ou 12 mai 2021.**

Les dates des épreuves sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons d'emploi du temps, d'installations disponibles, de calendrier scolaire, avec le souci d'avoir la plus grande continuité entre la fin du cycle d'EPS et les épreuves du baccalauréat. Les élèves seront informés le cas échéant par voie d'affichage, par une note sur leur carnet de liaison, via la messagerie Pronote, sur le site du lycée dans la rubrique EPS.

◊ Les activités :

Lors de la rentrée des élèves en cours d'EPS, des menus d'activités physiques, sportives, artistiques ou de développement, sont proposés. Ces activités appartiennent à des champs d'apprentissages différents.

La composition des menus s'effectue en fonction des conditions d'encadrement et des installations disponibles. Par conséquent, chaque élève ne sera pas en mesure de composer lui-même le menu de son choix mais devra plutôt se positionner dans l'un des menus proposés.

◊ Protocole des épreuves :

Un candidat absent à une épreuve sera déclaré ABSENT. La commission attribuera ensuite la note de 00/20 au candidat. Dans le cas d'une dispense temporaire le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter obligatoirement avec un certificat médical ou se faire représenter le jour de l'épreuve avec un certificat médical, ou au plus tard dans les 48 heures. Au-delà, le candidat sera considéré ABSENT. Le candidat inapte le jour de l'épreuve pourra, alors, se présenter à l'épreuve de rattrapage. Les résultats des CCF (épreuves BAC) ne seront pas communiqués. Par ailleurs, la note de trimestre correspondra au travail réalisé durant le cycle.

◊ Les épreuves de rattrapage :

Des épreuves de rattrapage seront proposées après chacune des trois périodes d'évaluation pour les élèves inaptes le jour de l'évaluation de leur classe. **Dès que l'élève sera apte, celui-ci se présentera à son professeur d'EPS pour fixer la date de l'épreuve.** Selon les cas, cette épreuve sera évaluée soit :
- dans l'une des activités du menu suivi au cours de l'année,
- soit sur une épreuve ponctuelle dans l'une des activités de la liste précisée ci-dessus.
Les dernières épreuves de rattrapages se dérouleront les 10, 11 ou 12 mai 2021.

◊ Contenu succinct des cinq champs d'apprentissage enseignés au lycée :

Champ 1 : « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée »
(Course de demi-fond, Marche nordique)

Champ 2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains »
(Sauvetage)

Champ 3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »
(Acrosport, Danse, Activités artistiques)

Champ 4 : « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner »
(Badminton, Handball, Volley-ball)

Champ 5 : « Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir ».
(Musculature, yoga)

Remarques : Les élèves inaptes ponctuellement sont tenus d'assister au cours d'EPS. Il en va de même pour les élèves qui conservent leur note de baccalauréat : ils doivent assister aux cours d'EPS, mais ne seront pas convoqués lors des épreuves officielles.

◊ les activités adaptées :

Un programme d'activités physiques adaptées est proposé aux élèves inaptes partiellement. (B.O n°25 du 20/06/2002) : Évaluation aux examens : « les élèves inaptes ou handicapés ont les mêmes besoins que les autres et doivent tout comme les valides, bénéficier d'un enseignement de l'EPS et voir leurs efforts récompensés lors des examens nationaux ».

Seule l'inaptitude totale, attestée par l'autorité médicale et qui doit rester exceptionnelle, peut neutraliser le coefficient attribué à l'EPS pour l'épreuve du baccalauréat.

Par conséquent, un élève inapte, pour une activité sur les trois de son menu initial, se verra proposer une activité adaptée en remplacement.

L'équipe EPS

La Provisseure du lycée A. ANGELLIER

